



République Française  
VILLE DE LIVRY-GARGAN - Seine-Saint-Denis

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Numéro SIRET : 269300182 00012

POSTE COMPTABLE DE LIVRY-GARGAN

**M. 14**

Compte administratif

voté par nature

**BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**ANNEE 2014**

## SOMMAIRE

### **I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

### **II - Présentation générale du budget**

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

### **III - Vote du budget**

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

CCAS DE LIVRY-GARGAN - BUDGET PRINCIPAL	93146	CA 2014
---	-------	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

I - Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE):	42 312
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine):	135
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) selon données DGFIP
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	27	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	28	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,41	
5	Encours de dette/population	0,000	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,497	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,992	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,015	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,000	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N 2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics associatifs (à l'exception de l'EPCI doté d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 5 500 habitants et plus).

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2312-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 2313-15 du CGCT). Pour les communes dotées, en tant qu'EPCI, d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendrait d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 2313-8 et R. 2313-9 du CGCT.

(3) Il convient d'ajouter les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (communes, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'ou sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMDF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I  
B

**POUR MÉMOIRE (1)**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
NEANT

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont (5).

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE**

**II  
A1**

**EXECUTION DU BUDGET**

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	1 162 580,90	1 171 874,30
	Section d'investissement	23 500,42	194 998,05
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		109 614,11
	Report en section d'investissement (001)		69 555,43
		=	=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>1 186 081,32</b>	<b>1 546 041,89</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	1 162 580,90	1 281 488,41
	Section d'investissement	23 500,42	264 553,48
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 186 081,32</b>	<b>1 546 041,89</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

**II  
A2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	147 570,00	131 165,04	3 660,67		12 744,29
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	590 400,00	571 831,12			18 568,88
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	498 850,00	443 916,46			54 933,54
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 236 820,00</b>	<b>1 146 912,62</b>	<b>3 660,67</b>		<b>86 246,71</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 800,00				1 800,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 238 620,00</b>	<b>1 146 912,62</b>	<b>3 660,67</b>		<b>88 046,71</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	12 007,61	12 007,61			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>12 007,61</b>	<b>12 007,61</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 250 627,61</b>	<b>1 158 920,23</b>	<b>3 660,67</b>		<b>88 046,71</b>

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 013,50				3 013,50
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	51 000,00	51 617,50			-617,50
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 085 000,00	883 106,40	234 950,40		-33 056,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 139 013,50</b>	<b>934 723,90</b>	<b>234 950,40</b>		<b>-30 660,80</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	2 200,00			-200,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 141 013,50</b>	<b>936 923,90</b>	<b>234 950,40</b>		<b>-30 860,80</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 141 013,50</b>	<b>936 923,90</b>	<b>234 950,40</b>		<b>-30 860,80</b>

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

109 614,11

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

II  
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	4 760,00	4 549,77		210,23
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 803,04	12 686,60		64 116,54
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>81 563,04</b>	<b>17 236,27</b>		<b>64 326,77</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	175 000,00			175 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00	6 264,15		8 735,85
020	DEPENSES IMPREVUES				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>190 000,00</b>	<b>6 264,15</b>		<b>183 735,85</b>
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>271 563,04</b>	<b>23 500,42</b>		<b>248 062,62</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>271 563,04</b>	<b>23 500,42</b>		<b>248 062,62</b>

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (EP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	175 000,00	175 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>175 000,00</b>	<b>175 000,00</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00	7 990,44		7 009,56
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>15 000,00</b>	<b>7 990,44</b>		<b>7 009,56</b>
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>190 000,00</b>	<b>182 990,44</b>		<b>7 009,56</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	12 007,61	12 007,61		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>12 007,61</b>	<b>12 007,61</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>202 007,61</b>	<b>194 998,05</b>		<b>7 009,56</b>

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotacion initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**II  
B1**

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 825,71		134 825,71
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	571 831,12		571 831,12
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	443 916,46		443 916,46
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		12 007,61	12 007,61
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 150 573,29</b>	<b>12 007,61</b>	<b>1 162 580,90</b>

**Pour information**

**D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS		(8)	
	Total des opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (6)	4 549,77		4 549,77
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	12 686,50		12 686,50
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 264,15		6 264,15
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>23 500,42</b>		<b>23 500,42</b>

**Pour information**

**D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

**II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET  
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET**

**II  
B2**

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	51 617,50		51 617,50
71	PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 118 056,80		1 118 056,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 200,00		2 200,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 171 874,30</b>		<b>1 171 874,30</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>109 614,11</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	175 000,00		175 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (5)			
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 990,44		7 990,44
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>182 990,44</b>	<b>12 007,61</b>	<b>194 998,05</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>69 555,43</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III  
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts		Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	147 570,00	131 165,04	3 660,67		12 744,29
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	17 600,00	17 586,80			13,20
60621	COMBUSTIBLES	1 655,00	1 648,54			6,46
60623	ALIMENTATION	23 850,00	23 387,46			462,54
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	362,26	116,25	165,05		80,96
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 726,65	1 005,94	274,74		2 445,97
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 440,00	2 083,92			356,08
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 560,00	397,93	30,89		1 131,18
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	8 150,00	8 147,02			2,98
6135	LOCATIONS MOBILIERES	11 000,00	8 873,10			2 126,90
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	2 050,00	462,71			1 587,29
6156	MAINTENANCE	10 542,09	7 352,10	3 189,99		
616	PRIMES D ASSURANCES	4 880,00	4 739,08			140,92
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 784,00	13 674,00			2 110,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 016,22	527,25			488,97
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 400,00	2 400,00			
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	4 507,78	4 507,78			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	30,00				30,00
6226	HONORAIRES		984,00			-984,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	436,00	432,00			4,00
6232	FETES ET CEREMONIES	10 060,00	10 010,89			49,11
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	410,00	420,92			-10,92
6238	DIVERS	12 190,00	11 680,00			510,00
6248	DIVERS	63,00	52,75			0,25
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 387,00	6 374,31			12,69
6256	MISSIONS	70,00				70,00
6257	RECEPTIONS	160,00	53,76			106,24
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 450,00	1 470,63			979,37
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	970,00				970,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 730,00	2 725,90			4,10
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	100,00	50,00			50,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	590 400,00	571 831,12			18 568,88
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	5 089,97	5 460,00			-370,03
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 455,01	1 518,00			-62,99
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 749,13	1 823,00			-73,87
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	270 404,60	260 373,87			10 030,73
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	13 859,76	13 329,33			530,43
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	88 090,45	84 225,74			3 864,71
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	40 798,13	56 002,04			-15 203,91
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	55 153,00	57 971,00			-2 818,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	79 267,93	76 680,00			2 587,93
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	2 761,01	3 063,00			-301,99
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	20 141,89	3 090,20			17 051,69
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	7 768,04	4 629,00			3 139,04
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 488,71	2 453,48			35,23
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	1 372,37	1 212,46			159,91
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	498 850,00	443 916,46			54 933,54
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 000,00	653,14			346,86
6555	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUTIONS CNFPT (PERSONNEL PRIVE D'EMPLOI)	3 000,00	3 035,91			-35,91
6561	SECOURS D'URGENCE	10 000,00	3 194,98			6 805,02
6568	AUTRES SECOURS	100 000,00	52 182,43			47 817,57
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	384 850,00	384 850,00			
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>		<b>1 236 820,00</b>	<b>1 146 912,62</b>	<b>3 660,67</b>		<b>86 246,71</b>

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

III  
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	1 800,00			1 800,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	300,00			300,00
674	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES	1 000,00			1 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00			500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 238 620,00</b>	<b>1 146 912,62</b>	<b>3 660,67</b>	<b>88 046,71</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	12 007,61	12 007,61		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORE	12 007,61	12 007,61		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 007,61</b>	<b>12 007,61</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>12 007,61</b>	<b>12 007,61</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 250 627,61</b>	<b>1 158 920,23</b>	<b>3 660,67</b>	<b>88 046,71</b>

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement (2) Si le manquement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES**

III  
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 013,50				3 013,50
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	3 013,50				3 013,50
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	51 000,00	51 617,50			-617,50
706	PRESTATIONS DE SERVICES	50 000,00	51 352,50			-1 352,50
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 000,00	265,00			735,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 085 000,00	883 106,40	234 950,40		-33 056,80
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	290 000,00	88 106,40	234 950,40		-33 056,80
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	795 000,00	795 000,00			
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013</b>		<b>1 139 013,50</b>	<b>934 723,90</b>	<b>234 950,40</b>		<b>-30 660,80</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	2 000,00	2 200,00			-200,00
7713	LIBERALITE RECUES	2 000,00	2 200,00			-200,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 141 013,50</b>	<b>936 923,90</b>	<b>234 950,40</b>		<b>-30 860,80</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 141 013,50</b>	<b>936 923,90</b>	<b>234 950,40</b>		<b>-30 860,80</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>109 614,11</b>			

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

III  
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	4 760,00	4 549,77		210,23
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	4 760,00	4 549,77		210,23
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	76 803,04	12 686,50		64 116,54
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	11 900,00	9 449,33		2 450,67
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 920,00	2 897,98		22,02
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	61 983,04	339,19		61 643,85
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>81 563,04</b>	<b>17 236,27</b>		<b>64 326,77</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	175 000,00			175 000,00
16874	AUTRES DETTES COMMUNES	175 000,00			175 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00	6 264,15		8 735,85
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	15 000,00	6 264,15		8 735,85
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>190 000,00</b>	<b>6 264,15</b>		<b>183 735,85</b>
45...	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>271 563,04</b>	<b>23 500,42</b>		<b>248 062,62</b>
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>271 563,04</b>	<b>23 500,42</b>		<b>248 062,62</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre. DI 040=RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

III  
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	175 000,00	175 000,00		
16874	AUTRES DETTES COMMUNES	175 000,00	175 000,00		
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>175 000,00</b>	<b>175 000,00</b>		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
138	Autres subventions d'investissement transférées				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00	7 990,44		7 009,56
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	15 000,00	7 990,44		7 009,56
<b>Total des recettes financières</b>		<b>15 000,00</b>	<b>7 990,44</b>		<b>7 009,56</b>
45	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>190 000,00</b>	<b>182 990,44</b>		<b>7 009,56</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	12 007,61	12 007,61		
28182	MATERIELS DE TRANSPORT	3 010,90	3 010,90		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQUE	2 116,12	2 116,12		
28184	MOBILIER	3 657,53	3 657,53		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 223,06	3 223,06		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 007,61</b>	<b>12 007,61</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>12 007,61</b>	<b>12 007,61</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>202 007,61</b>	<b>194 998,05</b>		<b>7 009,56</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>69 555,43</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE ...

Art. (3)	Libellé (3)	(2)				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Eléments afférents à l'exercice		Crédits annulés	
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12		
	<b>DEPENSES</b>					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Autres					
	<b>RECETTES (répartition)</b>		Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Autres					
	<b>Solde du financement (5)</b>		Pour l'exercice		En cumulé	
	Recettes - Dépenses					

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



# ANNEXES

## SOMMAIRE

IV - Annexes	Jointes	Sans objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		X
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		X
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)		X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A11 - Etat des travaux en régie		X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Actions de formation des élus		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
C3.6 - Identification des flux croisés		X
Etats des rattachements - Dépenses et Recettes	X	
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X	X
D2 - Arrêtés et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CCCT) et leurs établissements publics

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CCCT)

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV  
A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	INVESTISSEMENT							TOTAL	
			1	2	3	4 INTERVENTIONS SOCIALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ	6 FAMILLE	7		8
<b>INVESTISSEMENT</b>											
<b>REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)</b>											
Dépenses réelles	6 264,15	17 236,27									23 500,42
- Equipements municipaux (2)		17 236,27									17 236,27
- Equipements non municipaux (c/204) (3)											
- Opérations financières	6 264,15										6 264,15
Dépenses d'ordre											
Solde d'exécution reporté de N-1											
<b>Total dépenses</b>	<b>6 264,15</b>	<b>17 236,27</b>									<b>23 500,42</b>
<b>Total recettes</b>	<b>264 553,48</b>										<b>264 553,48</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>258 289,33</b>	<b>-17 236,27</b>									<b>241 053,06</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>											
Total RAR dépenses											
Total RAR recettes											
<b>Solde RAR investissement</b>											
<b>FONCTIONNEMENT</b>											
<b>REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)</b>											
Total dépenses	396 857,61	374 097,81				351 433,21	40 192,27				1 162 580,90
Total recettes	109 614,11	1 120 256,80				265,00	51 352,50				1 281 488,41
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>-287 243,50</b>	<b>746 158,99</b>				<b>-351 168,21</b>	<b>11 160,23</b>				<b>118 907,51</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>											
Total RAR dépenses											
Total RAR recettes											
<b>Solde RAR fonctionnement</b>											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5211-15).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV  
A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4 INTERVENTIONS SOCIALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>6 264,15</b>	<b>17 236,27</b>										<b>23 500,42</b>
	Dépenses réelles	6 264,15	17 236,27										23 500,42
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 549,77										4 549,77
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 686,50										12 686,50
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 264,15											6 264,15
	Opérations d'équipement												
	Opérations pour compte de tiers												
	Dépenses d'ordre												
	001 Solde d'exécution reporté de N-1												
<b>RECETTES</b>													
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>264 553,48</b>											<b>264 553,48</b>
	Recettes réelles	182 900,44											182 900,44
16	EMPRUNTS ET CPTES ASSIMILEES	175 000,00											175 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 900,44											7 900,44
	Opérations pour compte de tiers												
	Recettes d'ordre	12 007,61											12 007,61
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 007,61											12 007,61
	001 Solde d'exécution reporté de N-1	69 555,43											69 555,43
<b>FONCTIONNEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>396 857,61</b>	<b>374 097,61</b>				<b>361 433,21</b>	<b>40 192,27</b>					<b>1 162 580,90</b>
	Dépenses réelles	364 850,00	374 097,61				361 433,21	40 192,27					1 150 573,29
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		69 587,44				25 036,00	40 192,27					134 825,71
017	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		294 460,30				277 370,62						571 831,12
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTIL	364 850,00	10 040,07				49 026,39						443 916,46
	Dépenses d'ordre	12 007,61											12 007,61
047	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 007,61											12 007,61
	002 Déficit de fonctionnement reporté												
<b>RECETTES</b>													
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>109 614,11</b>	<b>1 120 256,80</b>				<b>265,00</b>	<b>51 352,50</b>					<b>1 281 488,41</b>
	Recettes réelles		1 120 256,80				265,00	51 352,50					1 171 874,30
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						265,00	51 352,50					51 617,50
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 118 056,80										1 118 056,80
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 200,00										2 200,00
	Recettes d'ordre												
	002 Excédent de fonctionnement reporté	109 614,11											109 614,11

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(2)	Libellé	01	02	03	04	Total
	<b>DEPENSES</b>	<b>396 857,81</b>	<b>374 097,81</b>			<b>770 955,42</b>
	Réalisations	396 857,81	374 097,81			770 955,42
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>69 587,44</b>			<b>69 587,44</b>
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		281,30			281,30
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 280,68			1 280,68
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		2 083,92			2 083,92
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		8 147,02			8 147,02
6135	LOCATIONS MOBILIERES		8 873,10			8 873,10
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		462,71			462,71
6156	MAINTENANCE		10 542,09			10 542,09
616	PRIMES D ASSURANCES		4 739,08			4 739,08
617	ETUDES ET RECHERCHES		13 674,00			13 674,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		527,25			527,25
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		2 400,00			2 400,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		4 507,78			4 507,78
6226	HONORAIRES		984,00			984,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		420,92			420,92
6248	DIVERS		52,75			52,75
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		6 374,31			6 374,31
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 470,63			1 470,63
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		2 725,90			2 725,90
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES		50,00			50,00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		<b>294 460,30</b>			<b>294 460,30</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		2 711,00			2 711,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		752,00			752,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIQ		902,00			902,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		131 327,87			131 327,87
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE		4 234,12			4 234,12
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		43 320,01			43 320,01
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE		34 754,55			34 754,55
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		28 953,00			28 953,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		35 412,00			35 412,00
6464	COTISATIONS A L'ASSEDIC		1 899,00			1 899,00
6465	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL		3 090,20			3 090,20
6466	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL		4 629,00			4 629,00
6468	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		1 163,09			1 163,09
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES		1 212,46			1 212,46
<b>042</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>12 007,81</b>				<b>12 007,81</b>
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	12 007,81				12 007,81
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>384 850,00</b>	<b>10 040,07</b>			<b>394 890,07</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		653,14			653,14
6555	CONTINGENTS PARTICIP OBLIGATOIRES CONTRIB CNFPT (PERSONNEL PRIVE EMPLOI)		1 508,28			1 508,28
6561	SECOURS D'URGENCE		3 194,98			3 194,98
6566	AUTRES SECOURS		4 683,67			4 683,67
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	384 850,00				384 850,00
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES</b>	<b>109 614,11</b>	<b>1 120 256,80</b>			<b>1 229 870,91</b>
	Réalisations	109 614,11	1 120 256,80			1 229 870,91
<b>002</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>109 614,11</b>				<b>109 614,11</b>
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>1 118 056,80</b>			<b>1 118 056,80</b>
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		323 056,80			323 056,80
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES		795 000,00			795 000,00
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>2 200,00</b>			<b>2 200,00</b>
7713	LIBERALITE RECUES		2 200,00			2 200,00
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-287 243,50</b>	<b>746 158,99</b>			<b>468 915,49</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3 R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 ; L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations sur chaque des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilées.

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	61 SANTE	62 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	<b>DEPENSES</b>		<b>351 433,21</b>	<b>351 433,21</b>
	Réalisations		<b>351 433,21</b>	<b>351 433,21</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>25 036,00</b>	<b>25 036,00</b>
	60621 COMBUSTIBLES		1 648,54	1 648,54
	60623 ALIMENTATION		23 387,46	23 387,46
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		<b>277 370,82</b>	<b>277 370,82</b>
	6331 VERSEMENT DE TRANSPORT		2 749,00	2 749,00
	6332 COTISATIONS VERSEES AU FNAL		766,00	766,00
	6336 COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		921,00	921,00
	64111 REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		129 046,00	129 046,00
	64112 INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE		8 995,21	8 995,21
	64118 AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		40 905,73	40 905,73
	64131 REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE		21 247,49	21 247,49
	6451 COTISATIONS A L'URSSAF		29 018,00	29 018,00
	6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		41 268,00	41 268,00
	6454 COTISATIONS AUX ASSEDI		1 164,00	1 164,00
	6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		1 290,39	1 290,39
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>49 026,39</b>	<b>49 026,39</b>
	6555 CONTINGENTS PARTICIP OBLIGATOIRES CONTRIB CNHPT (PERSONNEL PRIVE D'EMPLOI)		1 527,63	1 527,63
	6568 AUTRES SECOURS		47 498,76	47 498,76
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>			
	<b>RECETTES</b>		<b>265,00</b>	<b>265,00</b>
	Réalisations		<b>265,00</b>	<b>265,00</b>
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		<b>265,00</b>	<b>265,00</b>
	70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES		265,00	265,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>			
	<b>SOLDE (3)</b>		<b>-351 168,21</b>	<b>-351 168,21</b>

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				524 AUTRES SERVICES
		510 SERVICE COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARATERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	
	<b>DEPENSES</b>								<b>351 433,21</b>
	Réalisations								<b>351 433,21</b>
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>								<b>25 036,00</b>
	60621 COMBUSTIBLES								1 648,54
	60623 ALIMENTATION								23 387,46
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>								<b>277 370,82</b>
	6331 VERSEMENT DE TRANSPORT								2 749,00
	6332 COTISATIONS VERSEES AU FNAL								766,00
	6336 COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG								921,00
	64111 REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE								129 046,00
	64112 INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE								8 995,21
	64118 AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE								40 905,73
	64131 REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE								21 247,49
	6451 COTISATIONS A L'URSSAF								29 018,00
	6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES								41 268,00
	6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC								1 164,00
	6456 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX								1 290,39
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>								<b>49 026,39</b>
	6555 CONTINGENTS PARTICIP OBLIGATOIRES CONTRIB CNFPT (PERSONNEL PRIVE D'EMPLOI)								1 527,63
	6568 AUTRES SECOURS								47 498,76
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>RECETTES</b>								<b>265,00</b>
	Réalisations								<b>265,00</b>
70	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>								<b>265,00</b>
	70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES								265,00
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDE (3)</b>								<b>-351 168,21</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (I, 2312-3, R, 2311-1 et R, 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a)1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	<b>DEPENSES</b>		40 192.27				40 192.27
	Réalisations		40 192.27				40 192.27
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		40 192.27				40 192.27
	604 ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES		17 586.80				17 586.80
	611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES		428.82				428.82
	6231 ANNONCES ET INSERTIONS		432.00				432.00
	6232 FETES ET CEREMONIES		10 010.89				10 010.89
	6238 DIVERS		11 680.00				11 680.00
	6257 RECEPTIONS		53.76				53.76
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>						
	<b>RECETTES</b>		51 352.50				51 352.50
	Réalisations		51 352.50				51 352.50
70	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		51 352.50				51 352.50
	706 PRESTATIONS DE SERVICES		51 352.50				51 352.50
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>						
	<b>SOLDE (3)</b>		11 160.23				11 160.23

(1)	Libellé	610	Sous-fonction 61		613
			611	612	
	<b>DEPENSES</b>		432.00	39 760.27	
	Réalisations		432.00	39 760.27	
011			432.00	39 760.27	
	604 ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES			17 586.80	
	611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES			428.82	
	6231 ANNONCES ET INSERTIONS		432.00		
	6232 FETES ET CEREMONIES			10 010.89	
	6238 DIVERS			11 680.00	
	6257 RECEPTIONS			53.76	
012				561.10	
	6454 COTISATIONS AUX ASSEDI			561.10	
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>				
	<b>RECETTES</b>			51 352.50	
	Réalisations			51 352.50	
70				51 352.50	
	706 PRESTATIONS DE SERVICES			51 352.50	
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>				
	<b>SOLDE (3)</b>		-432.00	11 592.23	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune (nombre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01	02	03	04	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>6 264,15</b>	<b>17 236,27</b>			<b>23 500,42</b>
	Réalisations	6 264,15	17 236,27			23 500,42
20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>4 549,77</b>			<b>4 549,77</b>
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		4 549,77			4 549,77
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>12 686,50</b>			<b>12 686,50</b>
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		9 449,33			9 449,33
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		2 897,98			2 897,98
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		339,19			339,19
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>6 264,15</b>				<b>6 264,15</b>
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	6 264,15				6 264,15
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>264 553,48</b>				<b>264 553,48</b>
	Réalisations	264 553,48				264 553,48
001	<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>69 555,43</b>				<b>69 555,43</b>
040	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>12 007,61</b>				<b>12 007,61</b>
28182	MATERIELS DE TRANSPORT	3 010,90				3 010,90
28183	MATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQUE	2 116,12				2 116,12
28184	MOBILIER	3 657,53				3 657,53
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 223,06				3 223,06
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>175 000,00</b>				<b>175 000,00</b>
16874	AUTRES DETTES COMMUNES	175 000,00				175 000,00
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>7 990,44</b>				<b>7 990,44</b>
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	7 990,44				7 990,44
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>268 289,33</b>	<b>-17 236,27</b>			<b>241 053,06</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) :			30/06/2000
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Amortissement linéaire	Immobilisations incorporelles :  Logiciels et progiciels  Immobilisations corporelles :  Matériel roulant Mobilier Matériel de bureau Matériel informatique Autre matériel	          2 ans          8 ans 10 ans 5 ans 3 ans 5 ans	30/06/2000

IV - ANNEXES  
SECTION D'INVESTISSEMENT  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

IV

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		175 000,00	
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		175 000,00	
16874	AUTRES DETTES COMMUNES	175 000,00	
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
020	Dépenses imprévues		

Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>IV</b>  <b>A6.2</b>
--	------------------------------

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>27 007,61</b>	<b>19 998,05</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>15 000,00</b>	<b>7 990,44</b>
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	15 000,00	7 990,44
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>12 007,61</b>	<b>12 007,61</b>
28182	MATERIELS DE TRANSPORT	3 010,90	3 010,90
28183	MATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQUE	2 116,12	2 116,12
28184	MOBILIER	3 657,53	3 657,53
28186	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 223,06	3 223,06
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1088 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>19 998,05</b>		<b>69 555,43</b>		<b>89 553,48</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres II</b>	
<b>Ressources propres disponibles IV</b>	<b>89 553,48</b>
<b>Solde V=IV-II (3)</b>	<b>+89 553,48</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 23, 33, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**ETAT DES ENTREES**

Budget : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

***Variation d'Immobilisation pour l'exercice 2014***

Nature : 205

Critères particuliers: Budget: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIA / Tous ant / Validé(es) / 01/01/2014 &lt;= Entrée / Entrée &lt;= 31/12/2014 / Avec cessions /

NUMERO DE BIEN PAR MODALITE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT00017904	8 LICENCES OFFICE LGI	2	2 599,87	0,00
AUT00017905	6 LICENCES OFFICE AIDE SOCIALE	2	1 949,90	0,00
<b>Total par Nature : 205</b>			<b>4 549,77</b>	<b>0,00</b>
AUT00017900	8 ORDINATEURS LGI - ECRAN STATION DELL	3	5 399,62	0,00
AUT00017909	6 ORDINATEURS AIDE SOCIALE	3	4 049,71	0,00
<b>Total par Nature : 2183</b>			<b>9 449,33</b>	<b>0,00</b>
AUT00017690	MOBILIER POLE SENIORS	10	2 819,50	0,00
AUT00018324	CHAISE DACTYLO LGI	10	78,48	0,00
<b>Total par Nature : 2184</b>			<b>2 897,98</b>	<b>0,00</b>
AUT00017908	TENSIOMETRE	5	80,40	0,00
AUT00018208	EQUIP.POLE SENIORS MICRO-ONDES CAFETIERE BOUILLLOIRE 10P 100L	5	258,79	0,00
<b>Total par Nature : 2188</b>			<b>339,19</b>	<b>0,00</b>
<b>Total par modalité d'acquisition : Acquisition</b>			<b>17 236,27</b>	<b>0,00</b>
<b>Total par Budget : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIA</b>			<b>17 236,27</b>	<b>0,00</b>
<b>Total par Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>			<b>17 236,27</b>	<b>0,00</b>

Etabli le 31 décembre 2014 et attesté  
par Monsieur le Maire,

Visé par le Responsable du centre  
des Finances publiques de Livry-Gargan,

**Alain PRESTI**  
Responsable CFP de LIVRY-GARGAN



Alain PRESTI



Pierre-Yves MARTIN

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>							
- Attaché	A	1		1	1		1
- Rédacteur/ Rédacteur principal/ Rédacteur chef	B	7		7	6	1	7
- Adjoint Administratif/ Principal 2 et 1er classe/ Agent social	C	8		8	7		7
- Assistant socio-éducatif	B	1		1		1	1
<b>SECTEUR SOCIAL</b>							
- Psychologue	A		1	1		1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>17</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>CI.1</b>

**CI.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIE	SECTEUR (1)	REMUNERATION (2)		CONTRAT	
			Indice majoré	En euros	Fondement du contrat (3)	Nature du contrat (4)
REDACTEUR	B	ADMINISTRATIF	420		3-2	CDD
PSYCHOLOGUE	A	SOCIAL	23,29 euros/heures		3-3-2°	CDD
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	SOCIAL	431		3-3-2°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) SECTEURS ADM: ADMINISTRATIF

TECH: Technique

URB: Urbanisme (doit être ancrage urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico-technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachés à une filière

(2) REMUNERATION. Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(3) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité

3-f: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2: vacance temporaire d'activité

3-3-1\*: absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\*: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3\*: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4\*: emplois à temps non complet de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5\*: emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'activité.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1: collaborateurs de groupes d'élus

A: autres (préciser)

(4) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex: contrats adés).

(5) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(6) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRE ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date délibération</b>	<b>N°SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
Service Aides à Domicile	Service d'aides à domiciles	01/01/2009	n° 08-037 du 02/09/2008	269300182 00046	Service social et médico-social	non



**IV - ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**  
**PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**  
**C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

IV  
C3.5

**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	271 563,04	23 500,42		248 062,62
RECETTES	271 563,04	264 553,48		7 009,56
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 250 627,61	1 162 580,90		88 046,71
RECETTES	1 250 627,61	1 281 488,41		-30 860,80

(1) Y compris les rattachements

**2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : SERVICE DES AIDES A DOMICILE N° SIRET : 26930018200046**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	36 140,35	12 071,29		24 069,06
RECETTES	36 140,35	36 140,35		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 216 254,99	1 203 936,47		12 318,52
RECETTES	1 216 254,99	1 201 853,30		14 401,69

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	307 703,39	35 571,71		272 131,68
RECETTES	307 703,39	300 693,83		7 009,56
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 466 882,60	2 366 517,37		100 365,23
RECETTES	2 466 882,60	2 483 341,71		-16 459,11
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>2 774 585,99</b>	<b>2 402 089,08</b>		<b>372 496,91</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>2 774 585,99</b>	<b>2 784 035,54</b>		<b>-9 449,55</b>

(1) Y compris les rattachements

DEPENSES - RATTACHEMENTS 2014

BUDGET - CCAS

CHAP.	NATURE	FONCT.	N° ENG.	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT	Date de service fait
011	60632	02	X000092 / 1	REVISION 9230 YV	AD BPN AD TEULAT AD MAP AUTODISTRIBUTION	165.05	08/12/2014
TOTAL 02						165.05	
011	6064	02	X000063 / 1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES CCAS	ALDA	274.74	31/07/2014
TOTAL 02						274.74	
011	611	612	X000019 / 1	PREST. TELEASSISTANCE DE JANV A DEC	VITARIS	30.89	31/12/2014
TOTAL 612						30.89	
011	6156	02	X000094 / 1	MAINTENANCE JUIN A DECEMBRE	RICOH RICOH FRANCE SAS	3 189.99	31/12/2014
TOTAL 02						3 189.99	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>3 660.67</b>	

Livry-Gargan, le 31 DEC. 2014



Le Président,

Pierre-Yves MARTIN

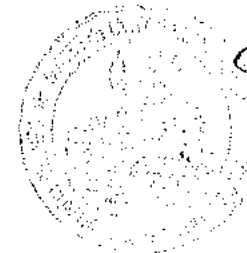
RECETTES - RATTACHEMENTS 2014

CCAS

CHAP.	NATURE	FONCT	N° ENG.	OBJET	DEBITEUR	MONTANT	DATE DE SERVICE FAIT
74	7473	02	X000001 / 1	ACPT 2014 SUBV RSA 80 % DE 293 688 E	CONSEIL GENERAL DE LA SEINE SAINT DENIS	234 950.40	31/12/2014
TOTAL 02						Somme :	234 950.40
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>234 950.40</b>	

Livry-Gargan, le 31 DEC. 2014

Le Président,



**Pierre-Yves MARTIN**

## ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,  
A Livry-Gargan, le 10 avril 2015

Nombre de membres en exercice..... 17  
Nombre de membres présents.....  
Nombre de suffrages exprimés.....

Le Président,  
Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire

VOTES : Pour.....  
Contre.....  
Abstentions.....

Date de convocation :

Pierre-Yves MARTIN

A Livry-Gargan, le 10 avril 2015  
Les membres du Conseil d'Administration,

Martine DURIEUX-ARNAUD	Gérard PRUDHOMME	Marie Madeleine COLLET	Jean-Sébastien ROUCHET	Gérard LANTERI	Marie-Thérèse LEBLEGUET

Marie-Laure BODE	Françoise BITATSI TRACHET	Maria JEANNEY	Marie-Line DENIS	Michèle TARTARE	Michel BOTELLA

Minas YECIHCIAN	Claudine QUEMPER	Monique PRE	Gilles MORIN

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le .....

A Livry-Gargan, le.....